

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : RD 65 - Aix-en-Provence - Raccordement d'une voie nouvelle réservée aux transports en commun au giratoire des Aubépines - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, avec la Métropole Aix-Marseille Provence, la convention, dont le projet est joint au rapport, autorisant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour le raccordement d'une voie nouvelle réservée aux transports en commun au giratoire des Aubépines sur la RD 65, à Aix-en-Provence.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée